



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 4845

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que le rectorat de Montpellier a mis en place, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Montpellier, un concours à destination des jeunes afin de promouvoir des projets sur des thèmes économiques. Cette initiative, ouverte notamment aux filières industrielles et tertiaires, permet, d'une part, de faire réfléchir les classes engagées autour de thèmes et de projets concrets ; d'autre part, de faire connaître l'organisation et le rôle de la chambre de commerce et d'industrie ; enfin, de développer le goût de l'entreprise chez les lycéens. Cette action, qui semble avoir connu un vif succès et qui a suscité des vocations, s'est terminée en 2006. Il souhaiterait savoir si d'autres initiatives de ce genre vont être établies et, si oui, dans quelle circonscription académique.

### Texte de la réponse

Le concours mis en place jusqu'en 2006 dans l'académie de Montpellier en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Montpellier est bien connu du ministère de l'éducation nationale. Cette action exemplaire s'est poursuivie depuis dans le cadre d'un dispositif national. Ainsi, l'académie de Montpellier a participé en 2006 au concours national « Initiatives jeunes » qui récompense les meilleurs projets pédagogiques de création d'entreprises présentés par les établissements d'enseignement du secondaire. Le concours national « Initiatives jeunes » vise à promouvoir la créativité et à développer l'esprit d'entreprise des élèves et des apprentis en distinguant les meilleurs projets de création d'entreprise virtuelle ou réelle élaborés au sein des lycées professionnels, des lycées d'enseignement général et technologique, publics et privés sous contrat, des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage, quel que soit le domaine d'activités concerné. Il est organisé par le ministère de l'éducation nationale en partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, et bénéficie de la collaboration étroite d'Advancia, école d'entrepreneuriat de la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Le règlement du concours « Initiatives jeunes » est paru au Bulletin officiel de l'éducation nationale numéro 19 du 10 mai 2007. Cette opération se déroule chaque année depuis quatre ans. La quatrième édition s'est déroulée le 19 décembre 2007 au ministère de l'économie, des finances et de l'emploi à Bercy. Cette année, 12 académies participent à la sélection finale : les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles. Le palmarès 2006-2007 est le suivant : premier prix, « Éco-logis », projet présenté par l'académie d'Orléans-Tours ; deuxième prix, « Climatplus », projet présenté par l'académie de Toulouse ; troisième prix, « TP United », projet présenté par l'académie de Lyon. Un prix spécial « jeune entrepreneur » a été décerné à l'académie de Bordeaux pour le projet « Éco-Énergie ». La présentation du concours est consultable sur le site <http://eduscol.education.fr/D0155/accueil.htm?rub=111>.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4845

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 septembre 2007, page 5617

**Réponse publiée le** : 19 février 2008, page 1441